

CS AA

Arrosage Automatique : espaces verts et sols sportifs

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Formation Continue et Apprentissage



Site de Formation : Campus Fonlabour

www.tarn.educagri.fr/fpca



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

Objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation de niveau 4, qui permet de devenir un ouvrier paysagiste spécialisé en arrosage. A la fin du programme, l'apprenant est capable de réaliser seul la conception et la réalisation d'une installation d'arrosage automatique, mais également d'assurer la maintenance des différents systèmes d'arrosage :



- Concevoir et dimensionner un réseau d'irrigation en parcs, jardins, terrains de sports, golf...
- Contrôler et gérer une installation d'irrigation
- Appréhender les techniques d'arrosage dans une optique d'éco-durabilité
- Définir les besoins pédoclimatiques du végétal, en vue de dimensionner son arrosage



- Une équipe issue du milieu professionnel, qui apportent un niveau d'expertise sur la formation
- Un hall technique équipé de matériel spécialisé, à la pointe de la technologie
- La pratique s'effectue sur des chantiers d'envergure, sur le site Fonlabour ou au sein de structures professionnelles
- Habilitation à la conduite d'engins de chantier - Habilitation électrique - Certificat thermo-soudure

Perspectives et débouchés

L'ouvrier spécialisé en arrosage automatique pourra exercer dans des entreprises de travaux paysagers en arrosage et intervenir sur différents types d'installations (parcs et jardins, terrains de sports et de loisirs, ...).

Métiers : Fontainier, Jardinier de golf, Ouvrier paysagiste spécialisé en arrosage automatique, Technicien de maintenance en arrosage automatique, Technicien en installation d'arrosage automatique, Installateur de systèmes d'arrosage, Commercial en arrosage

Modalités d'Inscription

- La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux apprentis et aux salariés ou étudiants en poursuite d'études

Pour les publics adultes :

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou + dans le secteur des aménagements paysagers (brevet professionnel, bac professionnel, BTS ou BTA etc...)
- Ou d'un BAC Technologique STAV
- Ou de disposer d'un an ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans tout secteur ou secteur de l'aménagement paysager

Pour les apprentis :

- Entrée possible avec un diplôme listé ci-dessus et après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise



COMPETENCES DEVELOPPEES

UC 1

Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique

- Opérationnaliser un projet d'installation d'un système d'arrosage automatique
 - Réaliser une étude technique d'installation d'un système d'arrosage automatique
- SPS Répondre à une demande d'un commanditaire, en utilisant de façon durable la ressource en eau

UC 2

Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique

- Monter les éléments hydrauliques et électriques
- Piloter le système d'arrosage automatique

SPS Assurer le fonctionnement d'un réseau d'arrosage conformément au cahier des charges

UC 3

Entretien un système d'arrosage automatique

- Réaliser la maintenance préventive du système d'arrosage automatique
- Réaliser la maintenance corrective du système d'arrosage automatique

SPS Assurer un arrosage optimal permettant une utilisation durable de la ressource en eau

Formation pour adultes : ● 600 h en centre ● 420 h en entreprise ● 35 h par semaine ● 1020 h au total
Formation par apprentissage sur 1 an : ● 12 semaines au centre de formation (420h) ● 5 semaines de congés payés

MODALITES D'EVALUATION

Les épreuves sont organisées tout au long de la formation, en situation professionnelle ou sous forme de contrôle en cours de formation. Etudes de projets réalisées sur cas concret et mises en situations réelles.

L'apprenti doit valider toutes les épreuves de toutes les unités capitalisables (UC) pour avoir le CS AA.

L'apprenti dispose de deux tentatives pour obtenir chaque épreuve. Si le CS AA est non obtenu en fin de formation, les UC acquises restent valables 5 ans en vue d'une validation ultérieure du diplôme.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences séparément.

Possibilité d'adaptation du parcours de formation et de l'évaluation après un positionnement par le Centre en début de formation.

TARIFS

A partir de 6 160 € net de taxe. Ce prix est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. Formation financée et rémunérée par la Région Occitanie. Pour l'apprentissage, les tarifs sont soumis aux barèmes officiels des financeurs.



*Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Formation, de Niveau 4

Date de la Certification : 31/12/2020

Contact et lieu de formation

CFAAH CFPPA du Tarn - Campus Fonlabour
Route de Toulouse 81000 Albi
Tél. : 05 63 38 07 46
Mail : inscriptions.fpca81@educagri.fr



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES